

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 19 février 2009

Etaients présents : Tous les Conseillers municipaux sauf GOUACHON Françoise qui a donné pouvoir à DORBON Cécile et FIATTE Dominique qui a donné pouvoir à CUENOT Jean-Bernard.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. PLAN DE RELANCE ET RECUPERATION TVA

Le Maire communique en détail les nouvelles dispositions mises en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie. L'opportunité est offerte aux collectivités locales de récupérer dès 2009 la TVA sur les travaux 2008 au lieu de la retoucher 2 ans plus tard comme jusqu'à présent à condition de :

Dépasser en 2009 d'au moins un euro la moyenne des investissements 2004, 2005, 2006 et 2007 tous budgets confondus sauf lotissement (Chapitres pris en compte : 20 - Etudes, 21 - Acquisitions et 23 - Travaux) **soit 466 471 €**. (Si la commune respecte cet engagement ratifié par convention avec l'Etat, le versement anticipé sera pérennisé les années suivantes : 2010 : Récupération TVA 2009, 2011 : 2010, etc ...).

Ce dispositif peut être très avantageux pour le budget 2009 d'autant plus que le montant de TVA à récupérer en sus se monte à un chiffre rarement atteint : 124000 € ; l'année 2008 ayant vu la concrétisation d'importants programmes : aménagement rues du collège et des épicéas, réfection courts de tennis et surtout aménagement de l'espace culturel.

Le Maire précise que si le projet du Budget Assainissement est approuvé ce soir (368 000 € d'études et de travaux inscrits), les 466 471 € seront dépassés le 26 mars après le vote du budget général. Il propose par conséquent que la convention soit soumise à délibération à cette date.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition en affirmant sa forte volonté d'adhérer à ce nouveau dispositif de soutien à l'économie locale.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Fixation Tarifs Redevances Assainissement

- Redevance Branchement aux réseaux

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée fixe pour 2009 le montant de la redevance de branchement aux réseaux eau et égouts comme suit :

- 750 € sans installation de citerne,
- 375 € en cas d'installation d'une citerne de stockage des eaux de pluie d'au moins 4 m³.

Rappelons que cette mesure a pour but d'offrir aux futurs acquéreurs la possibilité d'utiliser l'eau en réserve (arrosage ...) et permet également de limiter l'afflux trop important d'eaux pluviales dans le réseau public. Les propriétaires devront, dès le début de la construction de leur pavillon, justifier l'installation de ladite citerne.

- Redevance Assainissement

Le Maire présente à l'assemblée une projection financière des charges et produits relevant du budget assainissement pour les 20 années à venir. Il en ressort que pour une bonne gestion de ce service, il convient de prévoir cette année une augmentation de 10 % de la redevance la faisant ainsi passer de 1,79 € le m³ à 1,93 €.

Après discussions, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce nouveau tarif.

B. Compte de gestion 2008

Après présentation détaillée par le Maire, le compte de gestion 2008 est adopté à l'unanimité et quitus est donné au Receveur Municipal.

C. Compte Administratif 2008

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Gérard BRIE, 1^{er} Adjoint, est désigné en qualité de président de séance et présente à l'assemblée, en détail section par section, le compte administratif 2008.

Son exposé entendu, le conseil municipal, par 14 voix pour, adopte le CA 2008 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report Résultats 2007		14 266,48	48 097,70	
Opérations 2008	75 368,61	82 607,63	115 533,76	201 910,90
TOTAUX	75 368,61	96 874,11	163 631,46	201 910,90

+ 21 505,50

+ 38 279,44

Excédent global au 31/12/08 59 784,94 €

D. Schéma Directeur des Eaux Pluviales

Conformément à la délibération du 29 janvier dernier, le maire a procédé à la consultation de trois bureaux d'études pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales : POYRY, B & R Ingénierie et SAFEGE.

Les deux premiers bureaux d'études ont répondu qu'il n'avaient pas le temps de rédiger une offre, compte tenu de leur charge de travail.

Le bureau d'études SAFEGE a remis une offre s'élevant à 53 820 euros toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Décide de confier l'étude du schéma directeur des eaux pluviales au bureau d'études techniques SAFEGE pour un montant de 53 820 euros toutes taxes comprises

Autorise le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement l'Adjoint faisant fonction :

- A passer commande de l'étude auprès de SAFEGE,
- A régler toutes les factures correspondant à cette mission.

E. Marché de Maîtrise d'Oeuvre

Afin de poursuivre les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la commune et en prévision de travaux qui seront à réaliser suite au schéma directeur des eaux pluviales, il est nécessaire, compte tenu du désengagement des services de l'état, que la commune s'adjoigne les services d'un maître d'œuvre. Les travaux s'étaleront sur 3 ans, mi-2009 à mi-2012. Dans ce cadre, le maire a proposé de consulter des bureaux d'études privés pour conclure un marché à bons de commande d'un an renouvelable deux fois.

Conformément à la délibération du 29 janvier dernier, le maire a donc procédé à la consultation de trois bureaux d'études : B & R Ingénierie, et SAFEGE et le cabinet de géomètre Hubert Viard.

Le premier bureau d'études, B & R Ingénierie n'a pas remis d'offre. Le bureau d'études SAFEGE est moins disant que le cabinet de géomètre Hubert Viard.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ Décide de confier le marché à bons de commande de maîtrise d'oeuvre au bureau d'études techniques SAFEGE pour un montant annuel cumulé de bons de commande de 28 000 euros hors taxes,
- ✓ Autorise le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement l'Adjoint faisant fonction :
 - A passer commande de l'étude auprès de SAFEGE,
 - A émettre tous les bons de commande
 - A régler toutes les factures correspondant à cette mission.

F. Vote Budget Primitif 2009

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2009 du Service Assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédents Reportés		21 505		38 279
Opérations 2009	105 405	83 900	389 000	350 721
TOTAUX	105 405	105 405	389 000	389 000

Excédent global du B.P. 0
(avec 3984 € en dépenses imprévues)

3. BUDGET FORET

A/ Compte de gestion 2008

Après présentation détaillée par le Maire, le compte de gestion 2008 est adopté à l'unanimité et quitus est donné au Receveur Municipal.

B/ Compte administratif 2008

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Gérard BRIE, 1^{er} Adjoint, est désigné en qualité de président de séance et présente à l'assemblée, en détail section par section, le compte administratif 2008 du Budget Forêt.

Son exposé entendu, le conseil municipal, par 14 voix pour, adopte le Compte Administratif 2008 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2008	33 141,33	47 584,50	19 157,30	11 623,50
TOTAUX	33 141,33	47 584,50	19 157,30	11 623,50

+ 14 443,17 €

- 7 533,80

Excédent global au 31/12/08 6 909,37 €

C/ Budget primitif 2009

Après présentation détaillée par le Maire, l'assemblée adopte à l'unanimité le projet de budget primitif 2009 pour le service Forêt comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		909	7 534	13 534
Opérations 2009	30 509	29 600	6 000	
TOTAUX	30 509	30 509	13 534	13 534

Résultat du BP 0

Les recettes de fonctionnement incluent un reversement au budget général de 21 299 €.

4. BUDGET LOTISSEMENT

A. Compte de gestion 2008

Après présentation détaillée par le Maire, le compte de gestion 2008 est adopté à l'unanimité et quitus est donné au Receveur Municipal.

B. Compte administratif 2008

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Gérard BRIE, 1^{er} Adjoint, est désigné en qualité de président de séance et présente à l'assemblée, en détail section par section, le compte administratif 2008 du Budget Lotissement.

Son exposé entendu, le conseil municipal, par 14 voix pour, adopte le Compte Administratif 2008 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	24 158.08	171 776.94	0
Opérations 2008	38 181.17	11 833.51	11 833.51	0
TOTAUX	38 181.17	35 991.59	183 610.45	0

- 2 189.58

- 183 610.45

Déficit global au 31/12/08 185 800,03

C. Budget primitif

Après présentation détaillée par le Maire, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	185 801	
Opérations 2009	442 275	628 076
TOTAUX	628 076	628 076

5. BUDGET GENERAL 2009

A/ Ouverture de Crédits en Investissement

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal, à la demande du Maire, accepte, avant le vote du budget 2009, l'ouverture d'un crédit dans la limite d'un quart du montant total des crédits ouverts au budget 2008 :

- pour l'article 2313 - Travaux de bâtiments
- soit une dépense de 1570 € pour règlement des frais VD Menuiserie - Espace culturel.

L'Assemblée s'engage à porter cette dépense au budget primitif 2009.

B/ Choix Programmes de Travaux 2009

Le Maire soumet à l'assemblée un listing des investissements à prévoir au budget 2009.

Nombre d'entre eux sont incontournables car déjà réalisés ou engagés (achat de terrains, remplacement chauffage église, aménagement traverse du village, réfection place pharmacie, réfection de la rue de Montperroux, finalisation de l'aménagement de l'espace culturel et étude acoustique, rénovation façade Chapelle d'Aigremont).

L'assemblée, invitée à se positionner sur les nouveaux projets, décide de pré-retenir d'ores et déjà, pour obtention de chiffrage avant le vote du BP, les acquisitions ou opérations suivantes : remplacement du véhicule municipal, achat filets pour le terrain de football et éclairage du stade, remplacement portes fenêtre à la gendarmerie.

Le Maire prend acte et précise que la commission des finances sera réunie, avant vote du B. P.,

pour définition des projets prioritaires.

6. QUESTIONS DIVERSES

A. Convention Personnel technique avec Syndicat Scolaire

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention de prestation de services entre la Commune de ROULANS et le Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux.

Le syndicat scolaire ne disposant pas de services techniques, cette convention officialise l'association avec la Commune de ROULANS pour la réalisation par le personnel communal de petits travaux d'entretien et d'urgence dans les bâtiments du syndicat scolaire (principalement au gymnase).

Pour info, le coût horaire pour 2009 sera facturé à 15,66 €/h toutes charges incluses.

Le Maire est mandaté pour la signature dudit document, conclut pour une durée de 5 ans à compter du 01/03/2009.

B. Délivrance Cartes Jeunes en Mairie

Le Maire informe que le C. R. I. J. (Centre Régional d'Information Jeunesse) propose de fournir à la Commune des cartes avantage jeunes pour vente ou don auprès des jeunes de moins de 26 ans (ou 30 si étudiants). Cette carte assure de nombreux avantages et offre un panel important de réductions dans divers domaines (cinéma, bibliothèque, forfait ski, citadelle, etc ...).

A la vente, elle serait facturée 7 € pièce par le CRIJ. Si offerte, seulement 6 €.

Après avoir été informé que cette carte était déjà en vente sur Roulans au tabac-presse, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition du CRIJ.

Le Maire,
A. JACQUOT